

1. Identification

Identificateur de produit	HyVolt C50A
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	Huile isolante pour transformateurs
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Raison sociale de l'entreprise:	Ergon, Inc.
Adresse:	P.O. Boîte 1639 Jackson, MS 39215
Courriel:	sds@ergon.com
Contacts en cas d'urgence	
Service à la clientèle :	1-800-222-7122
CHEMTREC :	1-800-424-9300 Hors des heures ouvrées (Amérique du Nord uniquement) 1-703-527-3887 Hors des heures ouvrées (International)
Fournisseur	Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseil de prudence	
Prévention	Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. See section 13 of this SDS for disposal instructions.
Renseignements supplémentaires	Aucune.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités		64742-53-6	65 - 85
C18-C50 BRANCHED, CYCLIC AND LINEAR HYDROCARBONS – DISTILLATES		848301-69-9	0 - 40
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement		72623-86-0	0 - 40
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	0 - 35
SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD		64742-94-5	< 1
2,6-di-tert-butyl-p-crésol		128-37-0	< 0.4

Remarques sur la composition Non classé comme cancérigène. Conforme aux exigences de l'UE de moins de 3% (w / w) extrait DMSO pour le composé aromatique polycyclique totale (PAC) en utilisant l'IP 346.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Appeler immédiatement un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Dégraissage de la peau.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Traiter de manière symptomatique.

Informations générales Consulter un médecin si les troubles persistent.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Halon. Poudres chimiques. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée ou brouillard. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu.

Dangers spécifiques du produit dangereux Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Utiliser un masque à conduit d'air à surpression si le produit est présent dans un incendie.

Risques d'incendie généraux Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter le rejet dans l'environnement aquatique. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Si cette matière est déversée dans des eaux navigables et crée un lustre visible, l'événement peut être signalé au Centre national de réponse.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

NE PAS manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains après utilisation et avant de manger. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Manipuler dans une zone bien ventilée. Se doucher après le travail. Retirer et laver rapidement les vêtements contaminés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit bien ventilé. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	
C18-C50 BRANCHED, CYCLIC AND LINEAR HYDROCARBONS – DISTILLATES (CAS 848301-69-9)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Substance	Type	Valeur	Forme
HyVolt C50A	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
C18-C50 BRANCHED, CYCLIC AND LINEAR HYDROCARBONS – DISTILLATES (CAS 848301-69-9)	TWA	525 mg/m3	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Substance	Type	Valeur	Forme
HyVolt C50A	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
C18-C50 BRANCHED, CYCLIC AND LINEAR HYDROCARBONS – DISTILLATES (CAS 848301-69-9)	TWA	1000 mg/m3	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m3	Gouttelettes inhalables.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	TWA	5 mg/m3	Gouttelettes inhalables.
SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
	8 heures	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
C18-C50 BRANCHED, CYCLIC AND LINEAR HYDROCARBONS – DISTILLATES (CAS 848301-69-9)	15 minutes	500 ppm	
	8 heures	400 ppm	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	15 minutes	10 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
	8 heures	5 mg/m ³	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	15 minutes	10 mg/m ³	
	8 heures	5 mg/m ³	
SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5)	15 minutes	250 mg/m ³	Vapeur.
	8 heures	200 mg/m ³	Vapeur.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Peut être absorbé par la peau.

SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial.

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

Autre Le port d'une tenue résistant à l'huile/aux produits chimiques est conseillé. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire En règle générale, un respirateur n'est pas exigé dans des conditions normales. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	eau blanche à Pale
Odeur	légère odeur de pétrole
Point de fusion et point de congélation	-65 °C (-85 °F) ASTM D5950
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	285 °C (545 °F) ASTM D2887/ ISO 3294
Inflammabilité	Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Point d'éclair 155.0 °C (311.0 °F) Cleveland coupelle ouverte ASTM D92/ ISO 2592
143.0 °C (289.4 °F) Pensky-Martens coupelle fermée ASTM D93/ ISO 2719

Température d'auto-inflammation >315 °C (>599 °F) ASTM E659

Température de décomposition Non disponible.

pH Sans objet

Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log) Non déterminé(e).

Tension de vapeur Non disponible.

Masse volumique et/ou densité relative

Densité relative 0.89 (15 °C (59 °F) ASTM D4052/ ISO 12185)

Densité de vapeur Non disponible.

Caractéristiques des particules Non disponible.

Autres informations

Viscosité 9.5 cSt (40 °C (104 °F) ASTM D445)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique Stable.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact avec la peau Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.

Contact avec les yeux Peut irriter les yeux.

Ingestion Peut provoquer un inconfort gastro-intestinal par ingestion. Ne pas faire vomir. Les vomissements peuvent augmenter le risque d'aspiration du produit. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Dégraissage de la peau. Toux. Essoufflement. Gêne dans la poitrine.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Sans objet.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
	Rat	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 6000 mg/kg
C18-C50 BRANCHED, CYCLIC AND LINEAR HYDROCARBONS – DISTILLATES (CAS 848301-69-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5 mg/kg
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), AROMATIQUE LOURD (CAS 64742-94-5)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 5200 mg/m ³ , 4 heures

Non disponible. * Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant ni sensibilisant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé. Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non classé. Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Conforme aux exigences de l'UE de moins de 3% (w / w) extrait DMSO pour le composé aromatique polycyclique totale (PAC) en utilisant l'IP 346.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient aucun composant inscrit comme toxique pour la reproduction.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Autres informations Risque d'une pneumonie chimique après aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit		Espèces	Résultats d'épreuves
HyVolt C50A			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	24.429 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	60.1604 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	17.0846 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Poisson	40.7536 mg/l, 96 heures estimation

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE10	Algues d'eau douce	0.24 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	0.48 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	0.199 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	0.069 mg/l, 21 Jours
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Poisson	0.053 mg/l, 30 Jours

C18-C50 BRANCHED, CYCLIC AND LINEAR HYDROCARBONS – DISTILLATES (CAS 848301-69-9)

Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	>= 2.7 - <= 5.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel, truite donaldson (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/l, 96 heures
			8.8 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel, truite donaldson (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/l, 96 heures
			8.8 mg/l, 96 heures

Non disponible. * Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation La bio-acumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

2,6-di-tert-butyl-p-crésol 5.1

Mobilité dans le sol Non disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Lorsque ce produit tel que fourni doit être éliminé comme un déchet, il ne correspond pas à la définition de déchet RCRA selon la norme 40 CRF 261. Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.
Code des déchets dangereux	Sans objet.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non disponible.
Informations générales	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Non réglementé.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	Non inscrit.
Gaz à effet de serre	Non inscrit.
Règlements sur les précurseurs	Non réglementé.
Règlements internationaux	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. HyVolt oils are certified to be PCB-free. HyVolt oils are processed from naturally occurring raw materials with no additives or recycled oils that might introduce PCB contamination.
Convention de Stockholm	Sans objet.
Convention de Rotterdam	Sans objet.
Protocole de Kyoto	Sans objet.
Protocole de Montréal	Sans objet.
Convention de Bâle	Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication

10-Mars-2020

Date de la révision

08-Janvier-2025

Version n°

04

Autres informations

Local CHEMTREC Numbers:
 CHEMTREC China: 4001-204937
 CHEMTREC EU (Brussels): +(32)-28083237
 CHEMTREC Indonesia: 001-803-017-9114
 CHEMTREC Malaysia: +(60)-327884561
 CHEMTREC Mexico: 1-800-681-9531
 CHEMTREC Singapore: +(65)-31581349

Références

ACGIH
 EPA : Base de données AQUIRE
 NLM : Base de données de substances dangereuses
 ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques
 Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
 Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
 ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
 Chemical Abstracts Service Registry Handbook
 CRC : Handbook of Chemistry and Physics
 Fiches de sécurité ILO
 Organisation internationale du travail
 Liste des polluants marins de l'Organisation maritime internationale
 Fiches de données des produits chimiques dangereux de la NFPA
 Manuel NIOSH Pocket Guide
 Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)
 Réglementations sur les matières dangereuses du DOT, États-Unis

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Informations relatives à la
révision**

Identification des dangers: Mention de danger
Composition / renseignements sur les ingrédients : Exemptions de divulgation
Mesures à prendre en cas d'incendie: Risques d'incendie généraux
Manutention et stockage: Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
Contrôle de l'exposition/protection individuelle: Dangers thermiques
Données toxicologiques: Reproductivité
GHS: Classification